



RECRUTER ET INTÉGRER UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

PAR AGNÈS GUTH-COSTA

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

25 ans d'expérience en qualité de directrice d'une entreprise adaptée et d'une entreprise d'insertion. Elle a managé plusieurs projets européens destinés à favoriser le développement et la montée en compétences des personnes en situation de handicap. Formée aux méthodes d'animation collaboratives, elle développe auprès de ses équipes la pratique des "workshop".

CONTACT

CÉLINE BAUMANN

03 88 19 90 49



OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉS

- Adapter son processus de recrutement à l'intégration d'une personne en situation de handicap
- Appréhender la notion de travailleur handicapé et les dispositifs réglementaires inhérents
- Comprendre la personne en situation de handicap pour mieux l'intégrer
- Sensibiliser à la notion d'inclusion
- Distinguer la situation de handicap et la personne

CONTEXTE DE LA FORMATION

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- La formation est dispensée sous forme d'un atelier collaboratif.
- Le groupe va appliquer plusieurs méthodes pour analyser des problèmes, brainstormer, générer des solutions au travers d'exercices ludiques.

VOLUME HORAIRE : 3.5 HEURES

PUBLIC ET PRÉ REQUIS

PUBLIC VISÉ

Tout collaborateur susceptible d'accueillir une personne en situation de handicap

PRÉ REQUIS

aucun

CONTENU ET THÈMES ABORDÉS

- Faciliter le recrutement de personnes en situation de handicap
- Changer le regard des participants sur le handicap en le démystifiant
- Sensibiliser les participants aux enjeux économiques et sociaux de l'entreprise
- Donner des outils et des exemples pour prendre conscience des limites de sa propre pratique

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Appréhender le handicap et lever les freins
- Recruter sur la base des compétences et du potentiel
- Mieux communiquer avec la personne et avec ses collaborateurs pour préparer l'intégration
- Mettre en place une "politique handicap" par une approche inclusive

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'OBJET ET LE CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur.

LA DÉFINITION

Les stages interentreprises et les cycles longs du catalogue sont réalisés dans les locaux de la Régie des Ecrivains ou dans des locaux mis à disposition.

LES PRIX

Tous les tarifs s'entendent hors taxes ; le client s'engage à payer les taxes en vigueur au moment de la facturation. Les prix des sessions de stage sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année de réalisation de la session. Pour les cycles longs répartis sur plusieurs années, les prix sont fermes et définitifs lors de l'inscription. Ils couvrent les frais pédagogiques et la documentation remise aux stagiaires. Les frais de restauration restent à la charge exclusive du stagiaire ou de l'entreprise. Tout stage commencé est dû dans sa totalité.

LES FACTURES

Les factures (acquittées ou non) sont émises à l'issue du stage. Pour les cycles, les facturations doivent être acquittées mensuellement.

LE RÈGLEMENT

Pour les entreprises de moins de 10 salariés ou les entreprises souhaitant régler directement, la totalité du montant des frais de formation prévus doit être versée dès l'inscription par chèque ou virement bancaire (voir les modalités avec le conseiller formation), comptant et sans escompte.

Pour les entreprises de plus de 10 salariés souhaitant que le règlement soit émis par l'OPCA dont elles dépendent, il appartient à l'entreprise de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la prise en compte de cette demande ;
- l'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription ;
- s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'elle aura désigné.

Dans le cas d'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), le coût de la certification sera payé directement par l'entreprise lors de l'inscription.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé à l'entreprise cliente.

LES CONVENTIONS DE STAGE

Le bulletin d'inscription validé par l'entreprise et par la Régie des Ecrivains vaut convention de formation, en application de la circulaire DGEFP n°2011-26 du 15 novembre 2011.

ANNULATION DU FAIT DE LA REGIE DES ECRIVAINS

Dans l'intérêt des participants, la Régie des Ecrivains se réserve le droit de reporter ou d'annuler tout stage qui n'aurait pas un nombre minimum de participants (pédagogiquement insuffisant). Si le stagiaire souhaite reporter son inscription sur une autre session, la Régie des Ecrivains conserve le règlement

Si le stagiaire ne souhaite pas reporter son inscription sur une autre session, la Régie des Ecrivains retourne le montant déjà réglé par le client.



RÉGIE DES ÉCRIVAINS - CENTRE DE FORMATION

1 rue Verlaine-67300-SCHILTIGHEIM

Tél. : 03 88 19 90 49

Courriel : emploi.formation@regiedesecrivains.com

www.regiedesecrivains.com

Déclaration d'existence n° 42 67 04468 67

N° SIRET 388 276 182 00022 NACE 8899 B